

Délibération n°2024/39

Extrait des délibérations du

Conseil Municipal du 17 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le dix octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - URBANIAK Philippe - MOREAU Dominique - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - FILMOTTE Mathieu - BARBIEUX Julien - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Excusés ayant donné procuration :

BAJEART Christine	à	HOUREZ Dominique
SCHERER Murielle	à	ZOCCALI Claudine
BASSEZ Michel	à	APRILE Corinne.

Excusées : LASSELIN Marie-Jeanne - DUDKOWIAK Claudine.

Absente : DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 21

Votants : 24

OBJET DE LA DELIBERATION : C.A.P.H. : Approbation du contrat de quartiers 2030

Résultat du vote :

Abstention : 1 BASSEZ M. (Procuration)

Pour : 23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération cadre du Conseil Régional n°2023-01515 en date du 5 octobre 2023, relative au cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024-2030,

Vu la délibération cadre du Département du Nord n°DTT/2024/24 en date du 26 mars 2024 relative à la nouvelle contractualisation de la politique de la ville,

Vu la délibération n°24071 de la CAPH en date du 8 avril 2024, portant adoption du Contrat Quartiers 2030 de La Porte du Hainaut pour la période 2024-2030,

Vu le Contrat Quartiers 2030 de la CAPH signé par l'Etat, la Région Hauts de France, le Département du Nord, la Société Immobilière Grand Hainaut, Maisons et Cités, Partenord Habitat, SIA Habitat, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, France Travail, la Banque des Territoires, BPI France, la CPAM du Hainaut, en date du 10 avril 2024,

Considérant que les communes comptant au moins un quartier prioritaire et/ou en géographie dite « complémentaire » pour la CAPH : (Abscon, Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Escautpont, Haveluy, Hérin, La Sentinelle, Lourches, Mortagne-du-Nord, Raismes, Roeulx, Saint-Amand-les-Eaux, Wallers, Wavrechain-sous-Denain)

- Ont participé à l'élaboration du Contrat Quartiers 2030 de La Porte du Hainaut,
- Qu'elles sont les acteurs principaux de la mise en œuvre dudit contrat au travers des programmations annuelles et, pour deux d'entre elles du NPNRU,
- Qu'elles mobilisent pour certaines d'entre elles les crédits de la DSU, de la DPV, de la DSC,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le Contrat Quartiers 2030 de La Porte du Hainaut pour la période 2024-2030,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat et ses éventuels avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Paul Comyn